



Ville de
CLERMONT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Clermont, à son assemblée extraordinaire du 23 janvier 2023.

RÈGLEMENT NO VC-394-23-18

Déterminant le taux des taxes et des tarifications imposés pour l'année 2023.

QUE les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À CLERMONT, CE 30^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.

France D'Amour
Directrice générale